

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU C.I.A.S. HAUT VAL DE SEVRE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois

le seize mars

à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 mars 2023, se sont rassemblés, en session ordinaire, dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Etaient présents :

Ayant voix délibérative :

Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Chantal ARDOIN, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Véronique COTILLON, Christian HERAUD

N'ayant pas voix délibérative :

Nathalie CARTIGNY

Étaient excusés ou absents :

Bernard COMTE, Laetitia HAMOT donne procuration à Christian HERAUD, Céline RIVOLET, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Patricia CARRE, Nathalie LACROIX, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et lit le compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 23 février 2023.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 est adopté à l'unanimité.

EHPAD « LES RIVES DE SEVRE » LA CRECHE

Délibération N° 01 – 03 – 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD DE LA CRECHE- REMBOURSEMENT D'UNE PAIRE DE CHAUSSURES POUR UN RESIDENT

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'une paire de chaussures appartenant à une résidente a été endommagée lors du lavage.

La famille a racheté une paire de chaussures et a demandé de rembourser la résidente à hauteur de 36,50 euros (trente-six euros et cinquante centimes)

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** le remboursement de 36,50 euros ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

CIAS HAUT VAL DE SEVRE

Délibération N° 02 – 03 – 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur le Président donne lecture des Comptes Administratifs M14 (budget CIAS et budget RAQPA) et M22 (budget SAAD) qui sont identiques aux comptes de gestion présentés par M. le Trésorier de Saint-Maixent l'Ecole :

Budget principal CIAS HAUT VAL DE SEVRE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	1 125 017.82 €	Recettes 2022	10 988.48 €
Dépenses 2022	1 036 735.98 €	Dépenses 2022	132 197.87 €
Résultat à la clôture de l'ex.	88 281.84 €	Résultat à la clôture de l'ex.	-121 209.39 €
Excédent 2021	179 525.97 €	Excédent 2021	82 799.57 €
Résultat d'exploitation 2022	267 807.81 €	Résultat d'exploitation 2022	-38 409.82 €
		Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
		Restes à réaliser Recettes	0,00 €
		Excédent/Déficit dégagé	-38 409.82 €
		BESOIN DE FINANCEMENT	0.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION			
. Au besoin de financement (C/1068) de la section d'investissement pour			38 409.82 €
. Le solde de l'excédent :			229 397.99 €
possibilité de l'affecter soit			NON
1) en section d'investissement en recettes			OUI
2) en report au fonctionnement			

Budget annexe M14 RAQPA

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	167 094.53 €	Recettes 2022	4 106.74 €
Dépenses 2022	203 436.29 €	Dépenses 2022	6 334.23 €
Résultat à la clôture de l'ex.	-36 341.76 €	Résultat à la clôture de l'ex.	-2 227.49 €
Déficit 2021	-27 743.71 €	Excédent 2021	11 486.92 €
Résultat d'exploitation 2022	-64 085.47 €	Résultat d'exploitation 2022	9 259.43 €
		Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
		Restes à réaliser Recettes	0.00 €
		Excédent/Déficit dégagé	9 259.43 €
		BESOIN DE FINANCEMENT	0.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION			
. Au besoin de financement (C/1068) de la section d'investissement pour			€
. Le solde de l'excédent :			- 64 085.47 €
possibilité de l'affecter soit	1) en section d'investissement en recettes		NON
	2) en report au fonctionnement		OUI

Budget annexe M22 S.A.A.D

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	276 432.00 €	Recettes 2022	6.89 €
Dépenses 2022	379 082.62 €	Dépenses 2022	0.00 €
Résultat à la clôture de l'ex.	-102 650.62 €	Résultat à la clôture de l'ex.	6.89 €

N. CARTIGNY précise que les budgets annexes présentent un déficit et le budget principal un excédent de plus de 200.000€. Ces résultats sont issus de la décision prise par le conseil d'administration d'afficher un résultat réel au compte administratif en ne versant pas de subvention d'équilibre avant le 31 décembre. Ces déficits feront l'objet d'un versement d'équilibre lors du budget supplémentaire.

Concernant le Soleil d'Or, JL. BARBIER demande comment on peut diminuer le déficit ? Est-ce en augmentant le nombre de logements ?

D. JOLLIT pense que cette hypothèse est difficile à mettre en œuvre vu la localisation.

JL. BARBIER pense qu'il est possible de trouver des financements pour faire des travaux d'amélioration et d'agrandissement. Il suggère de négocier avec Deux-Sèvres Habitat pour revoir les loyers.

Madame NAUDIN, Vice-Président du Conseil d'administration du CIAS "HAUT VAL DE SEVRE" procédera au vote, en l'absence de Monsieur JOLLIT qui se retirera pour l'occasion.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE les comptes de gestion 2022 ;**
- **APPROUVE les comptes administratifs 2022 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

Délibération N° 03 – 03– 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'AIDE AU PERMIS

Monsieur le Président expose que dans le cadre de sa politique de transition écologique et de mise en œuvre de mobilités alternatives, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a validé dans le projet de territoire 2021-2027 de mettre en place une aide destinée au financement du permis B ou AM (cyclomoteur/voiturette).

Cette aide vise à faciliter le financement du permis dans le prolongement des actions initiées en faveur de la mobilité vers les bassins d'emplois et les pôles de proximité.

Cette aide est réservée aux habitants du territoire sous conditions de ressource et avec un reste à charge minimum de 10% du coût global.

Monsieur le président soumet le règlement de fonctionnement de cette aide au permis. Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'octroi de cette aide, ainsi que les droits et obligations du bénéficiaire et de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Ce dispositif sera mis en œuvre à compter du 1^{er} avril 2023.

M. NAUDIN précise que l'enveloppe est de 10.000€ soit maximum 16 aides.

R. BILLEROT demande s'il est possible de financer les permis en conduite accompagnée. Pour l'instant, l'aide est réservée aux personnes majeures, en particulier pour faciliter l'accès à l'emploi.

M. NAUDIN précise que la commission fera un état des difficultés éventuelles et une révision du règlement pourra être envisagée.

L. BALOGÉ demande si la communication sera envoyée aux auto-écoles. D. JOLLIT précise que dans un 1^{er} temps la communication sera envoyée aux communes.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE le contenu du règlement de fonctionnement de l'aide au permis et sa mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2023,**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

Question diverse :

D. JOLLIT précise que les présidents des intercommunalités des Deux Sèvres ont décidé d'adresser un courrier à la Présidente du Département concernant la non prise en charge du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) et des déficits des budgets des années précédentes. En cas d'absence de réponse, une conférence de presse serait organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

